

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS
DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION
(INSTANCE BASSINS EQFE)
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DE FILIERES CISP**

Version DFP du 7 mars 2022

CHAMBRE EMPLOI-FORMATION DE :

Namur

Références légales :

- Article 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
- Article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

Dénomination du CISP :

DINAMIC

Adresse du CISP

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation du CISP qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social du CISP.

Rue :

Chaussée de Wavre,

Numéro :

4

Boîte :

1

Code postal :

5 0 3 0

Localité :

GEMBLOUX

Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par le CISP

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Animateur-trice de groupes	

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réservé – Défavorable

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

X	Favorable
---	-----------

	Réservé
--	---------

	Défavorable
--	-------------

Motivation :

Les membres de la CEF de Namur reconnaissent la plus-value d'un tel projet, particulièrement pour répondre aux besoins d'insertion de personnes peu scolarisées.

En effet, cette filière permet l'accès à des qualifications ou habilitations reconnues : accueillant extrascolaire reconnue par l'ONE, surveillant habilité et éventuellement, Brevet d'Animateur de Centres de Vacances (BAVC) homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle mène également à des emplois d'animateur dans les écoles de devoirs.

Les Membres de la CEF soulignent également sa complémentarité en termes de Filières et Passerelles avec la formation BAGIC, le Brevet d'Aptitude à la Gestion d'Institutions Culturelles octroyé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Cette formation est organisée par l'ICJ (Interfédérale des Centres de jeunes) et se déroule principalement à Namur. La filière « Animateur-trice de groupes » proposée par l'asbl DINAMIC permet d'établir les bases nécessaires pour l'accès à ce parcours de formation plus qualifiant.

D'autre part, le projet de formation répond aux besoins du marché de l'emploi. En effet, bien que les profils métiers visés ne comptent toujours pas parmi les métiers en pénurie -seul le profil de moniteur d'activités sportives apparaît cette année en pénurie mais pour des raisons conjoncturelles liées principalement à la crise sanitaire-, le marché de l'emploi montre un besoin constant de ce type de qualification.

En outre, le processus pédagogique (mise en situation, stages, formations assurées par experts externes) et l'accompagnement proposé par DYNAMIC apparaissent pertinents au vu des objectifs de formation visés. La filière offre aussi des perspectives de formation et d'emploi à des femmes peu qualifiées pour lesquelles les choix d'orientation sont souvent limités : domaines du nettoyage, de l'entretien du linge, de la vente ou encore de la bureautique.

Enfin, il n'existe aucune autre filière proposée dans ce métier au sein des CISP actifs sur le territoire du bassin de Namur, ni aucune autre formation professionnelle similaire.

Compte tenu de ces éléments, et comme en 2019, 2020 et 2021, les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent un **avis favorable** concernant cette demande d'agrément. **Toutefois, ils recommandent au porteur de projet de développer des partenariats et d'activer le réseautage de collaboration avec les autres CISP du territoire. Ils l'invitent dès lors à prendre contact avec la CNFA, la Coordination Namuroise des Formations à l'Autonomie qui est la plateforme des CISP actifs sur le territoire de Namur (www.cnfa.be).**